



N°2020-04

PLAN DE FINANCEMENT DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT SUBVENTIONNEES

*Vu l'article 83 de la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique,
Vu le décret n° 2020-1129 du 14 septembre 2020,
Vu l'article L1111-11 du Code général des collectivités territoriales,*

La commune de Pacé informe que l'opération ci-dessous a bénéficié d'un plan de financement d'investissement subventionnée comme suit :

Opération : Salles de sports Emeraude et Trégor - Modification du système de chauffage

Montant de l'opération : 127 875 € HT

Subvention(s) publique(s) apportée(s) par :

Etat pour un montant de 25 575,00 €



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

A Pacé, le 26 octobre 2020

Le Maire,

Hervé DEPOUEZ

